



Société Intercommunale BEP Expansion Economique

Assemblée Générale Ordinaire

Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024

Sont présents :

- **Pour le Groupe "Province"**

Delire Luc
Tory Khalid

Représentants de Province de Namur

- **Pour le Groupe "Privés"**

Belfius Banque Belgique

Représentant de Belfius Banque Belgique

Ecetia Intercommunales

Représentant de Ecetia Intercommunales

- **Pour le Groupe "Intercommunales"**

Arnaud Allard

Représentant de B.E.P.

- **Pour le Groupe "Communes"**

Dieudonnée-Olivier Martine

Représentant de Andenne

Marcolini Nadia
Pierson Marc

Représentants de Assesse

Copine André
Gérard André
Poncelet Jeannine
Rolin Vinciane

Représentants de Bièvre

Chabotiaux André
Meunier Lucile

Représentants de Cerfontaine

Cheffert Jean-Marie
Jouant Joseph

Représentants de Ciney

Laloux Omer	Représentant de Dinant
Cooremans Jérôme Dejardin Vincent Jacquemin Thierry Joiret Isabelle	Représentants de Eghezée
Lambert Louis Somville Maxime Targez Marc	Représentants de Fernelmont
Daiche Patrick Denis Jeannine Lepage Olivier	Représentants de Gembloux
Barbeaux Cécile	Représentant de Gesves
Warzée-Caverenne Valérie	Représentant de Hamois
Bultot Simon	Représentant de Hastière
Libert Marc Mallieu Pierre	Représentants de Havelange
Sacré Jean-Pierre Gobert Michel	Représentants de Jemeppe sur Sambre
Botilde Baudouin Charlot Gregory Depas Yves	Représentants de La Bruyère
Boussiffet Claude Vander Weyden Luc	Représentants de Mettet
Tory Khalid	Représentant de Namur
Hellin Didier	Représentant de Ohey
Cox Gérard	Représentant de Onhaye
Fiasse Gilles	Représentant de Philippeville
Bournonville Laurent Vicqueray Patrick	Représentants de Profondeville
Defaux Julien Bellot François	Représentants de Rochefort
Lecomte Valérie Vanderwaeren Thibault	Représentants de Somme-Leuze

Bultot Philippe
Docq Cindy
Loisse Dimitri
Poulin Christine

Représentants de Walcourt

Pâquet Charles

Représentant de Yvoir

Assistent également à la réunion :

Monsieur Fabrice De Rycke, Commune de Hastière, Madame Laurence Daffe, Commune de Ciney, Monsieur Thierry Lavis, Commune de Rochefort, Madame Cécile Crevecoeur, Ville de Namur, Monsieur Gauthier de Sauvage, Ville de Gembloux, Monsieur Guy Capriaux, Province de Namur, Madame Nathalie Dumont, Commune d'Anhée, Madame Anne Barzin, Ville de Namur, Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP, Madame Amélie Joly, Directrice du Secrétariat Général, Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité, Madame Isabelle Sadin, Directrice Ressources Humaines et Services Généraux, Madame Véronique Arnould, Directrice du Département Environnement, Madame Delphine Marot, Directrice du Département Développement Economique f.f., Monsieur Fabrizio Cipolat, Directeur du Département Développement Territorial, Madame Ingrid Bertrand, Cheffe du service communication, Monsieur Geoffroy Quenon, Chef de service au Département Informatique et Télécommunications, Monsieur Alexandre Colot, Chef de service au Département Développement Territorial, Monsieur Alain Stevens, Chef de service au Département Développement Territorial, Madame Stéphanie Bonmariage, Cheffe de service au Département Développement Economique.

Sont excusés :

Madame Marie-Thérèse Colaux, Commune de Gedinne, Monsieur Marc Targez, Commune de Fernelmont, Monsieur Frédéric De Visscher, Carmeuse, Monsieur Etienne Bertrand, Commune de Sombreffe, Madame Ginette Bodart, Commune de Sambreville, Monsieur Gilles Ramelot, Commune de Havelange, Monsieur Arnaud Maquille, Commune de Mettet, Monsieur Benjamin Berger, Ville de Gembloux, Madame Régine Rochette, Ville de Beauraing, Madame Jessica Carpentier, Commune de Somme-Leuze, Monsieur Christophe Gilon, Commune d'Ohey, Monsieur Etienne Drèze, Commune de Fosse-la-Ville, Madame Marie Bodson, Commune d'Assesse, Monsieur Alexandre Visée, Commune d'Yvoir, Madame Charlotte Bazelaire, Ville de Namur, Monsieur Jacques Bechet, Commune de Cerfontaine, Madame Stéphanie Heyden, Commune de Vielsalm, Monsieur René Robaye, Ville de Namur, Madame Charlotte Deborsu, Ville de Namur, Madame Laurence Gindt, Commune d'Ohey, Madame Valérie Lesscrenier, Commune de Marche-en-Famenne, Madame Anne-Lise Mallia, Ville de Gembloux, Madame Eloïse Bodet, Commune de Vresse-sur-Semois, Madame Catherine Casseau, Ville de Namur, Monsieur Marc Buytaert, Commune de Houffalize, Monsieur Francis Saulmont, Commune de Couvin, Madame Stéphanie Scailquin, Ville de Namur, Madame Marie-Anne Denis, Province du Luxembourg, Monsieur Christian Meunier, Commune de Somme-Leuze.

Conformément à l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à défaut de la présence effective à la réunion de l'Assemblée Générale d'au moins un délégué de la commune ou de la province associés, l'intercommunale, pour autant que l'associé ait été représenté lors de l'assemblée générale précédente, tient compte des délibérations adoptées par les conseils de ceux-ci pour l'expression des votes et pour le calcul du quorum de vote.

Les décisions des communes suivantes, non représentées lors de cette Assemblée Générale, ont été prises en compte pour l'expression des votes :

- Anhée ;
- Floreffe ;
- Florennes ;
- Fosses-la-Ville ;
- Houyet ;
- Sombreffe ;
- Viroinval ;
- Vresse-sur-Semois.

Monsieur Jean-Marie CHEFFERT, déclare la séance ouverte à 18 heures 10

A l'unanimité, l'Assemblée Générale désigne en qualité de scrutateurs, Madame Isabelle Joiret et Monsieur André Chabotiaux. Ceux-ci vérifient la régularité des convocations et des mandats ainsi que la liste des présences.

La présente Assemblée est valablement constituée, puisque :

- 22.484,00 parts sont représentées pour le groupe " Province " sur 22.484,00 parts souscrites ;
- 4.000,00 parts sont représentées pour le groupe " Privés " sur 7.386,00 parts souscrites ;
- 100,00 parts sont représentées pour le groupe " Intercommunale " sur 100,00 parts souscrites ;
- 34.104,00 parts sont représentées pour le groupe " Communes " sur 44.968,00 parts souscrites.

Soit, au total, 60.688 parts représentées sur 74.938 parts souscrites.

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024

L'Assemblée Générale approuve les procès-verbaux de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire, qui se sont tenues le 18 juin 2024, selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 37.545,75 parts NON : 315,65 parts ABSTENTION : 751,00 parts
- Pour le Groupe « Privés » OUI : 4.000,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part
- Pour le Groupe « Intercommunale » OUI : 100,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part
- Pour le Groupe "Province" OUI : 22.484,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

2. Approbation de l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2024

Conformément à l'article L1523-16 alinéa 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil d'administration arrête l'évaluation du Plan stratégique prévu à l'article L1523-13 §4 dudit Code.

En sa séance du 17 octobre 2024, le Conseil d'administration du BEP Expansion Economique a approuvé l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2024.

Conformément à l'article L1523-13 §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la deuxième Assemblée Générale doit avoir à son ordre du jour l'évaluation du Plan stratégique.

L'évaluation du Plan stratégique a été transmise à l'ensemble des associés ainsi que des délégués.

Le point est présenté par Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP.

L'Assemblée Générale approuve l'évaluation du Plan stratégique pour l'année 2024 selon le rapport suivant :

• Pour le Groupe "Communes"	OUI : 38.092,95 parts	NON : 315,65 parts	ABSTENTION : 751,00 parts
• Pour le Groupe	OUI : 100,00 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part
• Pour le Groupe "Privés"	OUI : 4.000,00 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part
• Pour le Groupe "Province"	OUI : 22.484,00 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part

3. Approbation du Budget 2025

En séance du 17 octobre 2024, le Conseil d'administration a approuvé le budget 2025. Celui-ci est présenté et commenté par Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité du BEP.

La synthèse des flux financiers s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	-1.821.733€	671.642€
Fonctionnement	-1.821.733€	671.642€
Hall-relais	-2.346.714€	5.593.537€
Hall-Relais opérationnels	-1.336.094€	3.680.037€
Incubateur numérique et créatif de Namur - Trakk	-388.481€	180.313€
Bâtiments " Les casernes " de Belgrade	-50.572€	835.900€
Crealy - Centres d'entreprises	-571.567€	897.287€
Parcs d'activité économique	-20.824.681€	20.898.477€
Parcs d'activité économique opérationnels et en travaux	-15.569.732€	16.361.255€
Parc d'activité économique " les caserne de Belgrade "	-2.879.318€	2.252.675€
Parc d'activité Crealy	-2.375.631€	2.284.547€
Carrières	-33.169€	70.009€
Carrières	-33.169€	70.009€
Tourisme	-107.737€	
Fonctionnement tourisme	-107.737€	
Missions diverses	-603.387€	3.469.733€
Entrepôts frigorifiques Mateme	-74€	175.491€
Centre régional Ethias	-118.384€	3.261.271€
Requalification Namur Expo	-484.929€	9.500€
Prêt covid		23.472€
Total	-25.737.421€	30.703.398€

Le résultat budgétaire de l'exercice 2025 est estimé à 4.965.977 € (Boni). Celui-ci tient compte de la vente six halls-relais et des bâtiments de Belgrade.

L'Assemblée Générale approuve le budget 2025 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 38.092,95 parts NON : 315,65 parts ABSTENTION : 751,00 parts
- Pour le Groupe OUI : 100,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part
- Pour le Groupe "Privés" OUI : 4.000,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part
- Pour le Groupe "Province" OUI : 22.484,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

4. Remplacement de Monsieur Eric Bogaerts en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province »

L'Assemblée Générale du BEP Expansion Economique du 17 décembre 2019 a désigné Monsieur Eric Boagerts comme administrateur du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;

En date du 19 juillet 2024, Monsieur Eric Bogaerts a déménagé de sa commune et dès lors, ne peut plus exercer son mandat politique au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique.

Le Conseil d'administration du BEP Expansion Economique en sa séance du 16 septembre 2024, a acté la démission de Monsieur Eric Bogaerts de son mandat d'administrateur ;

Considérant que Monsieur Eric Bogaerts ne peut plus siéger en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique et doit être remplacé ;

Il est proposé de désigner Madame Elodie Watrice pour pourvoir au mandat de Monsieur Eric Bogaerts.

L'Assemblée Générale selon le rapport suivant décide de désigner Madame Elodie Watrice en qualité d'administratrice représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique :

• Pour le Groupe "Communes"	OUI : 37.545,75 parts	NON : 315,65 parts	ABSTENTION : 751,00 parts
• Pour le Groupe	OUI : 100,00 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part
• Pour le Groupe "Privés"	OUI : 4.000,00 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part
• Pour le Groupe "Province"	OUI : 22.484,00 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part

La séance est levée à 18 heures 40

Le Secrétaire,
Renaud DEGUELDRE

Le Président,
Jean-Marie CHEFFERT